

Document

Les banques défendent leur dividende face aux députés (06.02)

Reuters - 04.02.

Les directeurs généraux de BNP Paribas et de la Société générale ont défendu face aux députés le droit de leurs banques à verser des dividendes à leurs actionnaires en 2008 malgré l'aide reçue de l'Etat pour renforcer leurs fonds propres.

"En ce qui concerne le dividende, nous aurions eu la capacité de le distribuer dans tous les cas", a affirmé le directeur général de BNP Baudouin Prot lors d'une audition des représentants des six grandes banques françaises devant la Commission des finances de l'Assemblée nationale.

"Il est essentiel que les banques françaises puissent conserver la confiance de leurs actionnaires", a insisté Baudouin Prot, soulignant : "Une chose est d'avoir un taux de distribution de dividende plus modérée. Une autre est de couper le dividende".

Même si les conseils d'administrations des banques françaises prendront en compte l'aide de l'Etat pour la fixation des dividendes, les supprimer "donnerait un signal "extrêmement" négatif à l'actionnariat," a-t-il ajouté, rejoint dans ce sens par son homologue à la Société générale, Frédéric Oudéa.

Georges Pauget, le directeur général de Crédit agricole SA est allé dans le même sens, en se montrant très réservé sur la suppression du dividende pour 2008.

"Il faudra bien que demain nous retournions vers nos actionnaires. Pour pouvoir retourner vers eux, il faut que le lien de confiance que nous avons avec eux soit maintenu", a-t-il déclaré à la presse à l'issue de l'audition.

"Il est souhaitable que les établissements bancaires puissent se passer, aussi rapidement que possible, du support de l'Etat", a également ajouté Georges Pauget.

Baudouin Prot a également fait un plaidoyer en faveur d'une adaptation de la réglementation pour mettre un terme - au moins temporairement - à la "course-poursuite" aux fonds propres.

L'action BNP Paribas est régulièrement chahutée en Bourse en raison de ses ratios de solvabilité, jugés insuffisants par certains analystes financiers.

Devant les députés, les représentants des banques ont défendu leur gestion de la crise même s'ils ont, pour certains, reconnu des erreurs.

Bernard Comolet, président du directoire de la Caisse nationale des Caisses d'épargne a ainsi déclaré que l'addition de la perte de trading révélée en octobre par la banque et des pertes de Natixis amènera à des comptes de fin d'année dont les membres de la direction n'auront pas à être "fiers".

ENTRÉE DE L'ÉTAT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES BANQUES ?

Didier Migaud, le président (PS) de la Commission des finances, s'est, de son côté, dit favorable à l'entrée de l'Etat français au conseil d'administration des banques ayant bénéficié d'aides publiques pour renforcer leurs fonds propres.

"A partir du moment où on prête et qu'on apporte des fonds propres aux banques, on doit aussi exiger des contreparties. Je crois que cela doit passer par une présence de l'Etat aux conseils d'administration avec droit de vote", a-t-il indiqué à Reuters juste avant le début de l'audition.

"A partir du moment où vous donnez l'équivalent de fonds propres, il paraît légitime d'exiger que l'on puisse dire notre mot sur le versement de dividende ou la politique de la banque", a-t-il souligné.

Si les six principaux groupes bancaires français avaient tous souscrit à la première tranche d'aide de 10,5 milliards d'euros fin 2008, les responsables du Crédit agricole et du Crédit Mutuel ont cette fois-ci déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de souscrire à la deuxième tranche.

La Société générale, la Caisse nationale des Caisses d'épargne, la Banque fédérale des Banques populaires, BNP Paribas ont pour leur part indiqué vouloir y recourir.